



## PSE: départ à la retraite

Par **offshore**, le **05/08/2013** à **20:34**

Bonjour,

Je travaille dans l'industrie pharmaceutique au poste de visiteur médical depuis plus de 35 ans. Aujourd'hui un PSE est mis en place.

J'ai donc reçu par courrier une notification d'agrandissement de secteur de 30%.

J'ai le DRH de ma structure qui m'a proposé de nous rencontrer pour me proposer un accord.

Voici ce qu'il en résulte:

- je dois faire un courrier en refusant mon secteur
- ensuite il me licencie pour motif personnel
- il me propose 155000€ d'indemnité de départ comprenant indemnité de licenciement + indemnité de départ à la retraite.

Je précise que mon salaire est de 4000€ par mois net.

Afin de connaître les détails du PSE j'ai demandé à recevoir une copie du PSE qu'ils m'ont refusé prétextant que je ne faisais pas partie du PSE.

Ensuite, j'ai contacté l'AGIRC pour connaître mon indemnité de retraite. Si je pars en janvier 2014, je ne serai pas à taux plein car j'ai bien 164 trimestres, sauf que j'en ai 8 pour avoir eu un enfant (2ans) et 8 autres pour aide familiale (2ans). Ces 4 ans sont acquis mais bon cotisés. Il me manque donc 4 ans pour partir à la retraite à taux plein.

Je vais faire 61 ans en fin d'années.

Ce PSE intervient en plein mois d'août, personne n'est disponible pour répondre à mes questions juridiques. Je suis en vacances et ma direction m'appelle pratiquement tous les jours pour me pousser à prendre ma décision indiquant qu'il fallait que je décide vite car mon départ permettrait à d'autres de commencer sur mon secteur et que si je tardais trop cette offre ne serait plus valable (j'ai un mail stipulant les détails de cet accord).

Enfin ils m'ont dit qu'il n'y avait pas d'autres solutions soit j'accepte en l'état soit je retravaille.

Voici mes questions:

- à t on le droit de pousser les gens à la retraite alors qu'il ne sont pas à taux plein? pourquoi ne puis je pas m'inscrire au chômage? Car je souhaite retravailler...
- il est bien indiqué sur la lettre que mon agrandissement de secteur intervient suite à un PSE, pourquoi me disent ils que je ne fais pas partie du PSE? Et refusent ils donc le licenciement économique?
- y'a t il un délai légal de réponse à ce courrier stipulant mon agrandissement de secteur?
- à t on le droit de me téléphoner durant mes congés pratiquement tous les jours en me mettant la pression? Et à t on le droit de changer cette offre si je ne réponds à leur proposition

? Et sous quels délais?

merci pour votre aide, je suis perdu...

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **20:42**

Bonjour,

En tout cas l'employeur ne peut pas vous forcer de prendre votre retraite à cet âge que vous soyez à taux plein ou pas...

Si l'employeur vous propose une modification du contrat de travail pour un motif économique, il doit vous laisser au moins un mois de réflexion...

Pendant les congés payés, vous n'êtes pas obligé de répondre aux appels téléphoniques de l'employeur..

Par **offshore**, le **05/08/2013** à **21:00**

S'il n'a pas le droit de me pousser à partir à la retraite à taux plein ou pas est il dans l'obligation de me proposer quelque chose d'autres si je veux effectivement partir? Avez vous la référence du texte de loi interdisant de me pousser à partir à la retraite?

De plus n'a t il pas obligation de m'envoyer le PSE même si officiellement je n'en ai fait pas parti?

Merci

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **23:32**

Pour la mise à la retraite, je vous propose déjà [ce dossier](#)...

Pour le PSE, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...